

La séance est ouverte à 18h 10.

Une minute de silence a été observée par l'assemblée en mémoire de Monsieur Jean Pierre PERNAUT.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Daniel ABET a donné pouvoir à Monsieur Olivier JARDÉ,
Monsieur Jean-Louis PIOT s'est excusé,
Monsieur Bruno BIENAIMÉ a donné pouvoir à Madame Sonia HAMADI,
Monsieur Georges DUFOUR a donné pouvoir à Madame Isabelle SAVARIEGO,
Madame Anne-Sophie BRUNEL a donné pouvoir à Madame Caroline BOHAIN,
Monsieur Edouard DUSSART a donné pouvoir à Monsieur Dominique ÉVRARD,
Monsieur Fabien VOULMINOT a donné pouvoir à Madame Evelyne BECKER,
Monsieur François DÉCAVÉ a donné pouvoir à Monsieur Julien PRADAT,
Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST,
Monsieur Jonathan SANGLARD a donné pouvoir à Madame Audrey BOCHÉ,
Madame Brigitte FOURÉ a donné pouvoir à Madame Nathalie LAVALLARD,
Monsieur Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Monsieur Hubert DE JENLIS,
Madame Julia BELLINA a donné pouvoir à Monsieur Renaud DESCHAMPS,
Madame Nathalie MARCHAND s'est excusée,
Madame Ingrid GUFFROY s'est excusée.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Madame Claudine GALLIOT et Monsieur Thomas LHERMITTE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

- Monsieur le Président a informé que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 14 avril 2022, à 18 heures, dans un lieu non encore déterminé, qui serait fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- Monsieur le Président a proposé, symboliquement, de voter en début de séance le vœu de soutien au peuple ukrainien.

35 – Vœux de soutien au peuple ukrainien.

Monsieur le Président a donné lecture du vœu, dont les propos sont repris ci-après :

« Les habitants d'Amiens métropole assistent avec inquiétude à la violation, par le gouvernement russe, de la souveraineté nationale et territoriale de l'Ukraine.

Cette atteinte, extrêmement grave, aux libertés d'un peuple et d'un État souverains, nous choque et nous affecte profondément.

Aussi, au nom de tous les habitants de l'agglomération, les élus d'Amiens Métropole souhaitent manifester tout leur soutien au peuple ukrainien et lui exprimer leur plus entière solidarité.

Nos pensées vont particulièrement aux responsables politiques et aux habitants des villes d'Ukraine et notamment de Lviv et de Kharkiv avec lesquels les équipes municipales et les associations d'Amiens ont coopéré pendant plusieurs années, dans les domaines de la démocratie locale et de la jeunesse.

Pour l'heure, nous nous joignons à la douleur des familles endeuillées par la mort de soldats ou de civils et apportons notre plus complet soutien au Président de l'Ukraine et à son peuple.

Nous encourageons les habitants d'Amiens Métropole à tout entreprendre pour aider les familles des réfugiés ukrainiens à trouver des conditions d'accueil et d'hébergements conformes à l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine. Nous espérons que tous les Ukrainiens contraints à l'exil pourront retrouver le chemin de leur patrie.

Amiens Métropole s'associe à toutes les collectes de don qui s'organisent dans chacune des communes de notre agglomération.

Nous formons le vœu qu'une solution diplomatique puisse être rapidement trouvée pour ramener la paix en Ukraine. »

Monsieur le Président a soumis ce vœu au vote.

Adopté à l'unanimité

4 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à la délibération accordant au président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dernier a rendu compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises entre le 2 et le 24 février 2022.

Dont acte

5 - Procès-verbal de la séance du 3 février 2022. Approbation.

L'assemblée a approuvé le procès-verbal de la séance du jeudi 3 février 2022 qui a été transmis à chaque membre du conseil, avec la rectification demandée par M. Philippe THÉVENIAUD qui consistait à remplacer le terme « position » par « opposition » page 16.

Adopté à l'unanimité

6 - Autorisation de programme. Dotations de communauté. Equipements sportifs et culturels. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022 – 2026 et de la validation des opérations d'investissements prévues pour l'année 2022, les conseillers communautaires ont approuvé le montant de la dotation destinée aux 4 territoires qui s'élève à 1 800 000 €, répartis comme suit :

- Pour la communauté Nord 415 500 €
- Pour la communauté Sud 439 300 €
- Pour la communauté Est 423 200 €
- Pour la communauté Ouest 522 000 €.

Cette dotation permettra dans chacune des 4 communautés de poursuivre le plan d'entretien dans les structures sportives et culturelles, c'est pourquoi, les élus ont également validé les programmes proposés au titre de l'année 2022, autorisé le Président à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés et à signer tous les actes afférents à ces opérations.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA (pouvoir à Mme THÉROUIN), VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

7 - Autorisation de programme. Accessibilité. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026, et notamment en matière d'accessibilité, les membres du conseil ont voté l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 40 000€ pour l'année 2022 afin que la collectivité puisse engager des actions visant à organiser des visites sur site avant d'élaborer des travaux d'accessibilité, pour 25 000 €, et d'acheter puis poser des balises sonores sur l'ensemble des sites concernés par l'agenda d'accessibilité, à hauteur de 15 000 €. Le Président a été autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces opérations.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Madame DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA (pouvoir à Madame THEROUIN), VOULMINOT (pouvoir à Madame Evelyne BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

8 - Autorisation de programme. Acquisition de gros équipements. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2022.

L'autorisation de programme "gros équipements" est utilisée pour l'acquisition d'équipements conséquents des services et notamment pour les véhicules roulants motorisés qui représentent l'essentiel des dépenses affectées. Ainsi, l'optimisation de la gestion de ce parc constitue un enjeu financier important qui doit être maîtrisé dès l'expression du besoin jusqu'à la réforme du véhicule. Cette approche doit également permettre de répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique de réduction des émissions de polluants atmosphériques en général et de CO2 en particulier.

Pour l'exercice 2022 l'assemblée délibérante a décidé d'affecter 419 000 € de crédits de paiement pour les achats d'équipements listés ci-dessous et a autorisé le Président à solliciter toutes les participations financières possibles.

Direction – Service d'affectation de l'équipement	Type de gros équipements	Montants € (TTC)
Véhicules		
DIL - services logistiques - garage	type twingo elec	18 000 €
DIL - services logistiques - garage	type twingo elec	18 000 €
DIL - services logistiques - garage	type twingo elec	18 000 €
DEP- voirie - éclairage public & signalisation tricolore	type kangoo	15 000 €
Pôle sante au travail	type kangoo ze	30 000 €
Le safran	type kangoo	15 000 €
Coliseum	type kangoo	15 000 €
Secteur centre	type trafic	25 000 €
Secteur est	type kangoo	15 000 €
Sport	tracteur	43 000 €
Sport	tondeuse autoportee	50 000 €
DEP -voirie	PL de 7 à 10 T	150 000 €

Gros équipements (autres que véhicules)		
DIL - services logistiques	Tribune 120 places pour la DIL	60 000 €
DIL - services logistiques	un podium 40 m2	50 000 €
DIL - services logistiques	porte - touret	10 000 €
Musées	Installation normative de la centrale d'aspiration menuiserie et peinture	30 000 €
Secteur nord	Auto-laveuse de sols pour les équipements sportifs	6 000 €
Secteur est	Auto-laveuse de sols pour les équipements sportifs	6 000 €
Juridique et conforme - service archives et documentation	rayonnages	10 000 €
DIL - services logistiques - garage	2 valises diagnostic	10 000 €
TOTAL	594 000 €	

Adopté à l'unanimité

Observations :

Madame DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA (pouvoir à Mme THÉROUIN), VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

9 - Autorisation de programme. Direction Immobilier et logistique. Rénovation, travaux et équipements. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Le conseil métropolitain a validé les opérations de gestion patrimoniale visant au gros entretien, mises en conformité, accessibilité, rénovation énergétique et relocalisation de services. Ces travaux seront financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme concernée dont le montant annuel a été estimé à 1 500 000€ pour les années 2022 à 2025 et de 1 600 000 pour l'année 2026.

L'assemblée a également autorisé le Président à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA (pouvoir à Mme THÉROUIN), VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

10 - Autorisation de programme. Equipements des services. Pôle santé travail. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2022.

Une convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été signée pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023 pour déterminer les modalités de financement d'actions menées par la collectivité à l'égard des agents en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi. La mise en œuvre opérationnelle des objectifs fixés dans la convention est portée par le service Pôle Santé au Travail, dont un des axes concerne l'aménagement technique des postes de travail. Les conseillers de la Métropole ont approuvé le financement des opérations d'achat de matériel pour les aménagements techniques des postes de travail des agents en situation de handicap sur une partie de l'autorisation de programme « équipements de service » à hauteur de 35 000€ par an et ont autorisé le Président à solliciter toutes participations financières potentielles.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA (pouvoir à Mme THÉROUIN), VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

11 - Convention relative aux actions menées dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Avenant n°1 de prorogation.

Le FIPHFP a pour missions de collecter les sommes dues par les employeurs publics ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs en situation de handicap et de favoriser les politiques d'intégration et de maintien dans l'emploi des employeurs publics qui s'engagent.

Amiens Métropole se positionne comme un employeur exemplaire en atteignant un taux de 8.32 % en 2021.

Afin de soutenir la collectivité dans la poursuite de ses objectifs, une troisième convention avait été signée avec la FIPHFP pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 attribuant un montant de 733 894 €.

Au vu du contexte sanitaire et de son impact sur la mise en œuvre des actions, les élus communautaires ont approuvé l'avenant n°1 à cette convention qui prolonge cette dernière d'un an (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023) afin de poursuivre les engagements en matière de recrutement notamment (26 recrutements ont été réalisés sur un objectif total de 31).

Adopté à l'unanimité

12 – Déploiement du dispositif Parcours Emploi Compétences au sein de la collectivité.

La circulaire de la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du 11 janvier 2018 acte la transformation des contrats aidés (Emplois d'avenir, Contrat Unique d'Insertion) en Parcours Emploi Compétences. Le cadre juridique reste inchangé et est basé sur l'obligation d'accompagnement par un tuteur et de la formation. C'est dans ce cadre que l'assemblée a approuvé le déploiement de ce dispositif, afin d'offrir aux demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi la possibilité d'obtenir un contrat à durée déterminée et de se professionnaliser au sein des services de la collectivité.

Les contrats PEC, convenus sur 30 heures par semaine pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, seront progressivement mis en place à partir d'avril 2022 dans les domaines des espaces verts. Le public ciblé pour lancer la démarche sera les jeunes de 16/25 ans révolus.

Adopté à l'unanimité

13 - France Relance Vélo. Appel à projet de la Région Hauts de France.

Afin de favoriser l'usage du vélo et continuer le travail engagé en 2021 par la collectivité sur la sécurisation des carrefours et axes structurants, l'assemblée délibérante a décidé de répondre à l'appel à projet « France Relance Vélo » lancé par la Région en proposant de travailler sur la ceinture des boulevards intérieurs (Nord>Sud et entre deux gares) : Axe Beauvillé (dont les carrefours Beauvillé/Roubaix et Onfray/Beauvillé), Mail Albert 1^{er}, Maignan Larivière et Carnot et également sur le carrefour Dury/14 juillet.

Adopté à l'unanimité

14 - Plan Vélo d'Amiens Métropole. Assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SPL Vallée Idéale Développement. Contrat.

Amiens Métropole est engagée dans le développement de l'usage du vélo sur son territoire. La réalisation d'un plan vélo permettra à la collectivité de disposer d'un plan guide programmatique pour les prochaines années et ce, en vue de déployer de nouveaux itinéraires cyclables tout en améliorant les continuités et la sécurité des cyclistes. La collectivité souhaitant se faire accompagner pour la réalisation de son Plan Vélo, les conseillers de la Métropole ont approuvé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la SPL Vallée Idéale Développement. Le coût de la prestation a été estimé à 76 000 € TTC et la validation du plan a été envisagée pour l'été 2022. Le président a été autorisé à signer le plan vélo et à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers possibles.

Adopté à l'unanimité

Observation :

M. DOMISE (pouvoir à Alain GEST) n'a pas pris part au vote.

15 - Dispositif Territoires d'industrie Albert-Amiens. Recrutement d'un animateur par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Participation financière. Convention.

L'Etat a mis en place une démarche de labellisation de 148 Territoires d'Industrie, dont conjointement les agglomérations d'Albert et d'Amiens afin de structurer et mettre en œuvre des actions qui soutiennent le développement et l'implantation de nouvelles activités industrielles.

L'Etat propose de cofinancer, au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT), à hauteur de 40 000 € par an, un poste d'animateur pour le territoire d'Albert-Méaulte et d'Amiens Métropole pour 2022 et 2023.

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois sera l'employeur du chef de projet qui sera recruté sur choix conjoint du Pôle Métropolitain, de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et d'Amiens Métropole.

Les élus métropolitains ont approuvé la convention tripartite qui prévoit qu'Amiens Métropole et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot reverseront chacune au Pôle Métropolitain une quote-part de complément salarial et des frais de mission de l'agent, à hauteur de 5 000 € par an et par collectivité pour 2022 et 2023 et ont autorisé le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

16 - Association des Villes Universitaires de France. Réseau européen de villes universitaires. Charte. Approbation.

Amiens Métropole est adhérente de l'association des Villes Universitaires de France (AVUF) depuis 2012, réseau permettant de regrouper les villes universitaires, de défendre leurs intérêts communs et de développer les échanges et relations avec les villes universitaires européennes.

Afin de répondre aux objectifs du Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SMESRI) en matière de renforcement de la notoriété de l'ESRI amiénois, de multiplication de ses interactions avec des acteurs régionaux, nationaux et internationaux, de réussite de l'intégration des étudiants et de l'amélioration de leur accompagnement social et économique, les conseillers d'Amiens Métropole ont approuvé la charte "réseau européen de villes universitaires" qui ne présente aucun impact financier.

Adopté à l'unanimité

17 - Autorisation de programme. Plan stratégie numérique. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2022.

Le conseil métropolitain a décidé d'affecter, pour l'année 2022, la somme de 1 600 000 € en crédits d'investissement de l'autorisation de programme "Plan stratégie numérique" qui sera décomposée comme suit :

- 640 000 € pour le remplacement de l'infrastructure
- 440 000 € pour les équipements bureautiques
- 520 000 € pour le système d'information métiers & citoyens.

Le montant total correspondant à la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026 a été estimé à 14 000 000€.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

18 - Contrat de Ville d'Amiens Métropole. Appel à projet. 1ère répartition. Conventions.

Dans le cadre du Contrat de Ville signé le 20 février 2015 par l'État, la Région, le Département, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, les élus de la Métropole ont validé le programme d'actions de la première répartition pour un montant total de subventions de 1 335 860 €, comprenant 171 actions portées par 92 structures.

Les conventions type à formaliser avec les structures ont également été approuvées et le Président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

Observation :

Mme BEN-MOKHTAR n'a pas pris part au vote.

19 - Accueil des gens du voyage. Convention ALT2 avec l'Etat et actualisation tarifaire.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est fondée sur la perception de recettes locatives, qu'il convient d'actualiser, et la perception d'une allocation de l'État dont les modalités de versement sont fixées par convention.

L'assemblée délibérante a approuvé la convention avec l'État pour l'aire de Boves et les tarifs tels que détaillés ci-dessous ainsi que les tarifs en cas de détérioration, et a autorisé le Président à signer la convention.

- Droits de place : 2.24 €/jour pour la première caravane (+ 4 centimes) et 1.12 €/jour pour les caravanes suivantes (+2 centimes).

Ce tarif s'applique aux éléments ayant la qualification de caravane sur la carte grise, quelles que soient son usage et ses dimensions.

- Fluides : eau : 2.85 €/m³ (+ 5 centimes) et électricité : 0.12 €/kW (+2 centimes)
- Dépôt de garantie : 100 €.

Les modifications des règlements intérieurs des aires d'accueils des gens du voyage situés rue de Grâce à Amiens, rue du Bois des Roses à Longueau et lieu-dit « Four à Chaux » à Boves ont également été approuvées en séance.

Adopté à l'unanimité

20 - Autorisation de programme. Amiens. Plateforme des Images et de la Création. PIC. Affectation et autorisations administratives.

Amiens Métropole, en partenariat avec différentes institutions et acteurs culturels associatifs, a pour ambition de faire de la filière "arts visuels" une filière d'excellence et de distinction dans sa politique culturelle.

C'est pourquoi, dans cette optique, les membres du conseil ont approuvé la création d'une plateforme des Images et de la Création (PIC), véritable tiers lieu culturel visant à rassembler notamment le pôle BD Hauts-de-France, Waide Somme/ÉSAD et le FRAC Picardie dans l'ancienne plateforme industrielle courrier, rue Dejean à Amiens, soit plus de 10 000 m² de surface. Ce projet sera financé par affectation de l'intégralité de l'autorisation de programme "Plateforme des Images et de la Création" dont le montant concerné s'élève à 300 000 € pour l'année 2022.

Bien plus que la seule volonté de réunir ces acteurs culturels sur un lieu unique, la PIC sera une vitrine de leurs activités mais aussi un lieu d'accueil, de restauration, de détente et de promenade ouvert à tous les publics.

Le Président a été autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires et à signer toutes les demandes et actes administratifs nécessaires au bon déroulement de cette opération ainsi que les mandats d'études et de maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

21 - Autorisation de programme. CRR modernisation de site et achats d'instruments. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Pour assurer son fonctionnement, comme tous les conservatoires classés par l'État, les membres du conseil ont décidé d'affecter 220 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation de programme "CRR modernisation site et achats instruments", afin de financer les opérations d'acquisition d'instruments et de matériels pédagogiques pour l'année 2022 ainsi que la première phase de modernisation et de remise aux normes de l'auditorium Henri Dutilleux et ont autorisé le Président à solliciter tous les partenaires financiers potentiels.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

22 - Autorisation de programme. Parc zoologique. Travaux annuels, maintien en état et achats divers. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Les opérations de travaux courants et de maintenance du parc zoologique d'Amiens sont nécessaires à la préservation de la sécurité des visiteurs, des agents dans l'enceinte du parc et au bien-être animal, au même titre que l'achat de matériels spécifiques utiles au travail quotidien des agents du zoo, de même que la remise à niveau de certaines de ses zones et la création de nouveaux espaces sont indispensables à l'attractivité de l'établissement.

Les conseillers métropolitains ont approuvé ces opérations d'investissements qui seront financées par affectation de l'autorisation de programme concernée dont le montant global s'élève à 350 000 €, et ont approuvé l'échéancier prévisionnel prévoyant pour l'année 2022 le versement d'une partie des crédits de paiement prévus à hauteur de 90 000 €. Le Président a été autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces opérations et à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

23 - Groupement de défense sanitaire. International Zoo Educators association. Association francophone des vétérinaires de parcs zoologiques. Association francophone de soigneurs animaliers. Adhésions. Année 2022.

Considérant l'évolution présente et à venir du parc zoologique, ses obligations légales et l'intérêt fort du réseau professionnel pour être présent sur la scène nationale, européenne et internationale, les élus de la Métropole ont validé les adhésions aux 4 structures suivantes pour un coût total de 740 € :

- GDS (Groupement de défense sanitaire) - Agricultures et Territoires (Chambre régionale d'agriculture des Hauts de France), lequel collecte les cotisations pour le compte d'ATM Ruminants qui prend en charge le traitement de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins du zoo.
- IZE (International Zoo Educators association) dont la mission est notamment d'améliorer les programmes d'éducation des installations de ses membres, de fournir l'accès aux techniques et à l'information sur l'éducation à la conservation.
- l'Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques, un réseau permettant d'échanger sur des cas cliniques précis, de partager des données scientifiques, d'échanger sur la législation en vigueur ou sur des projets de lois, et de faire évoluer du point de vue vétérinaire les conditions de vie des animaux captifs.
- l'Association Francophone des Soigneurs Animaliers, avec l'objectif de développer un réseau d'échanges actif et accéder aux formations à destination des agents du secteur animalier.

Adopté à l'unanimité

24 - Associations culturelles. Subvention. Année 2022. Conventions.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer pour l'année 2022, la somme de 2 782 100 € et de la répartir entre les différentes associations culturelles qui sont listées ci-dessous, d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser le Président à les signer.

Lune des pirates	180 000
Ciné Saint-Leu	175 000
Orchestre de Picardie	102 000
On a marché sur la bulle	130 000
Le tas de sable – chés panses vertes	70 000
Théâtre d'animation picard	90 000

Cantabile Poulainville	21 000
Ecole de l'avenir musicale des cheminots de Longueau	9 000
Ecole de musique Amadeus de Boves	50 000
Ecole de musique Saint Pierre	50 000
Institut de musicologie de Saint Acheul	45 000
Mozart en herbe de Pont de Metz	7 000
Musique en herbe	40 000
Pôle d'activités musicales de Dury	21 000
Val de Selle musique	28 000
Harmonie Saint-Pierre	9 500
Fanfare l'hortillonne de Camon	6 800
Harmonie de Saleux	6 600
Fanfare de Salouël	4 100
Fanfare de Dreuil	6 950
Harmonie fanfare de Longueau	6 100
Harmonie municipale de Boves	6 700

Centre social et culturel d'Etouvie	205 650
Centre culturel Jacques Tati	353 600
Centre culturel Léo Lagrange	143 000
Briqueterie	20 000
Cite carter	75 000
Mélodie en sous-sol	75 000
Prolifik records	40 000
Cirqu'onflexe	30 500
Carmen	20 000
Cardan	25 300

Bertangles	
Avenir de Bertangles	1 250
Blangy-Tronville	
Maison pour tous	1 200
Boves	
Association guise et traditions	550
Glisy	
Association culture loisirs	1 050
Guignemicourt	
Comité des fêtes	1 450
Longueau	
Association des modélistes	800
Cours municipal de danse	2 000
Rivery	
Maison pour tous	14 750
Sains en Amiénois	
Club photo	600
Saint Fuscien	
Espace loisirs	3 650
Salouël	
Chorale d'antan	2 000

Journées cinématographiques d'Amiens (festival international du film d'Amiens)	160 000
On a marché sur la bulle (les rendez-vous de la bande dessinée)	150 000
R4 (festival r4)	20 000
Art et jardins Hauts de France	100 000
Premice (voyage au cœur de l'été)	100 000
La lune des pirates (minuit avant la nuit)	100 000
Les rencontres audiovisuelles	70 000

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DOURNEL-GARAT et M. BARA n'ont pas pris part au vote.

25 - Musées d'Amiens. Programmation des expositions temporaires 2022. Approbation.

Dans le cadre du projet Scientifique et Culturel du Musée de Picardie et de son axe fort consacré à la recherche et aux partenariats scientifiques, les conseillers métropolitains ont approuvé la programmation de plusieurs expositions temporaires au cours de l'année 2022, étant entendu que le budget afférent à ces expositions, communication comprise, restera dans l'enveloppe des 267 000 € votée au BP 2022. De plus, ces projets feront l'objet de sollicitation de subvention auprès de la DRAC et la Région Hauts-de-France.

Il s'agira donc :

- du 25 mars 2022 au 28 août 2022 : Merci de déranger ! Les céramiques contemporaines de La Piscine de Roubaix s'invitent au Musée de Picardie ;
- du 2 juillet au 6 novembre 2022 : MuséoSciences. Trésors scientifiques des musées des Hauts-de-France ;
- du 24 septembre 2022 à la fin mars 2023 : De Versailles à Amiens. Chefs-d'œuvre de la Chambre du Roi-Soleil. Inutile de vous dire que nous avons une chance inouïe d'accueillir cette dernière exposition.

Adopté à l'unanimité

26 - Autorisation de programme. Direction Sports. Rénovation, travaux et équipements sur les structures sportives. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.

Dans le cadre de l'autorisation de programme votée à hauteur de 4 650 000 € afin de permettre la rénovation, les travaux et équipements des structures sportives, l'assemblée délibérante a approuvé les travaux d'investissements suivants :

La création d'un court couvert de padel tennis à Dury,
le comblement des cavités souterraines sur le stade Jean-Bouin à Amiens
des travaux de reprise d'étanchéité sur le gymnase Georges-Cuisset,
des travaux de sécurisation sur le complexe sportif Emile-Guégan,
la réfection des vestiaires du gymnase Gervais-Leprêtre de Boves
ainsi que des travaux d'entretien du Coliseum,
la mise aux normes et le passage en led de la Licorne.

Par ailleurs une provision pour imprévus est inscrite.

L'assemblée a convenu que ces travaux seront financés par l'affectation sur 2022 et 2023 d'une partie de l'autorisation de programme travaux et équipements structures sportives et a approuvé l'échéancier prévisionnel prévoyant notamment pour l'année 2022 des crédits de paiement à hauteur de 630 000 €. Le Président a été autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles et à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) Mme NOUAOUR et M. BAIS se sont abstenus.

27 - Centre aquatique Aquapôle. Rapport annuel. Année 2019.

Conformément au contrat de délégation de service public passé avec la société CAP SAMARO SAS pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation du centre aquatique Aquapôle, les élus de la Métropole ont pris acte du rapport annuel d'activités établi par le délégataire pour l'année 2019.

Dont acte

28 - Centre aquatique Aquapôle. Rapport annuel. Année 2020.

Les membres du conseil ont pris acte du rapport annuel établi pour l'année 2020 par la société CAP SAMARO dans le cadre de la délégation de service public relative au centre aquatique Aquapôle.

Il a été rappelé en séance que, comme tous les équipements recevant du public, l'activité du centre Aquapôle a été fortement perturbée avec des périodes de fermeture et de réouverture impactée par les différentes mesures sanitaires liées à la Covid-19 mises en place par le gouvernement et que près de 5 mois et demi, soit 173 jours, d'interruption de service ont été dénombrés.

L'assemblée a toutefois pu constater que les performances réalisées sur les mois de janvier, février et début mars étaient au plus haut, avec un nombre d'abonnements s'élevant à 1 558.

Les recettes commerciales se sont élevées à 871 K€ pour 1 509 abonnés et une fréquentation de 130 556 visiteurs au total dont 15 381 scolaires et 1 877 pour les clubs.

La perte financière a été estimée à 1 178 814 € HT.

Dont acte

29 - Clubs de haut niveau. Amateurs et professionnels. Niveau intermédiaire. Subventions de fonctionnement. Année 2022. Conventions.

Les élus métropolitains ont approuvé les conventions de fonctionnement pour l'année 2022 à intervenir avec les clubs sportifs de haut niveau, amateurs et professionnels, ainsi que pour les niveaux intermédiaires et ont autorisé le Président à les signer.

Le montant total des subventions attribuées par la collectivité s'élèvera à 2 189 500 € et sera réparti comme suit:

- 1 188 000 € pour les clubs sportifs de haut niveau,
- 346 500 € pour les clubs de niveau intermédiaire,
- 381 000 € pour l'ASC Football,
- 140 000 € pour la SAS Amiens Hockey Elite,
- 94 000 € pour l'association Hockey Club Somme,
- 40 000 € pour l'association Gazette Sports.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT), Mme NOUAOUR et M. BAIS se sont abstenus.

30 - Clubs sportifs amateurs. Subventions de fonctionnement. Année 2022. Conventions.

Conformément au projet sportif d'Amiens Métropole 2021-2026 et en considération des critères mis en place en 2016, les membres du conseil ont convenu d'allouer 409 607 € de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 aux clubs amateurs (compétiteurs et non compétiteurs) comme détaillé ci-dessous et d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec Amiens boxing club et le football club Porto des portugais d'Amiens.

Athlétic Club Amiens	200 000 €
Amiens Métropole Volley Ball	150 000 €
Amiens Picardie Hand	150 000 €
Amiens Métropole Natation	140 000 €
Amiens Université Club Athlétisme	130 000 €
RCA Rugby	100 000 €
Amiens Sport Tennis de Table	98 000 €

Etoile Sportive des Cheminots de Longueau Amiens Métropole Somme Basket Ball	85 000 €
Les Spartiates d'Amiens Picardie	50 000 €
Amiens Sports Club Hockey sur gazon	45 000 €
Sport Nautique d'Amiens	40 000 €
Longueau Amiens Métropole Volley Ball	70 000 €
Amiens Sporting Club Basket Ball	55 000 €
Amiens Sporting Club Boxe Française	38 000 €
Union Sportive Camon	38 000 €
Etoile Sportive des Cheminots de Longueau Football	38 000 €
Amiens Nord Boxe Française Club	21 500 €
Amiens Patinage Club	20 000 €
Cercle d'Escrime Amiens Métropole	20 000 €
Roller Skating Amiénois	18 000 €
Club Haltérophilie Musculation Saleux	12 000 €
Sporting Club Haltérophilie Amiens Métropole	8 000 €
Amiens Athlétic Club Tennis	4 000 €
Amiens Sauvetage	4 000 €

Il a également été décidé que des subventions seraient attribuées, au titre de l'exercice 2021-2022 à l'association Amiens Sporting Club Football pour un montant de 381 000€, à la SAS Amiens Hockey Elite pour un montant de 140 000€, à l'association Hockey Club Amiens Somme à hauteur 94 000 et 40 000€ de fonctionnement pour l'association Gazette Sports.

Adopté à l'unanimité

31 - SEMOP Amiens Energies. Réseau de chaleur urbain. Occupation du domaine public. Implantation d'une centrale pompe à chaleur sur la STEP d'Ambonne. Convention.

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la Ville d'Amiens a délégué à la SEMOP AMIENS ENERGIES, le service public de production, de transport et de distribution de chaleur destinée à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des abonnés au réseau de chaleur de la Ville d'Amiens.

Il était prévu qu'AMIENS ENERGIES installe et exploite une centrale composée de plusieurs pompes à chaleur connectées sur les rejets de la station d'épuration d'Ambonne, permettant ainsi d'alimenter le réseau de chaleur dans une proportion comprise entre 40 et 50%.

Dans ce cadre, les membres du conseil ont approuvé la convention d'occupation temporaire proposée qui définit les modalités technico économiques d'implantation de cette centrale sur un terrain propriété d'Amiens Métropole.

Cette convention a été consentie jusqu'au 31 décembre 2041, moyennant une redevance d'occupation de 100 000 € par an révisable en faveur du budget annexe assainissement.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mmes DESBUREAUX, THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT), Mme NOUAOUR, M. BAÏS n'ont pas pris part au vote, ayant quitté la séance.

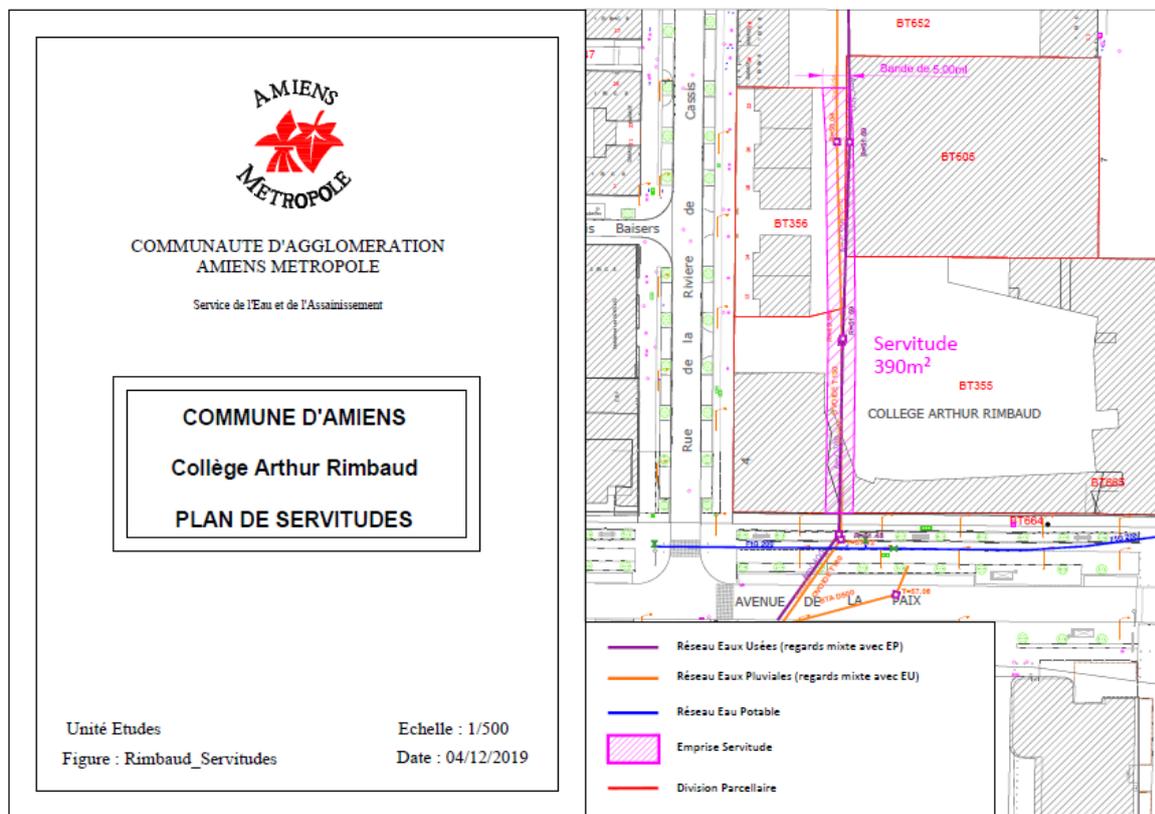
32 - Collège Arthur Rimbaud. Création de servitude de passage et d'entretien de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales. Parcelles propriétés du Département de la Somme.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, la Ville d'Amiens a approuvé le 26 octobre 2017 le transfert de propriété de l'assiette foncière des locaux du collège Arthur Rimbaud, correspondant aux parcelles cadastrées section BT n°s 355, 356 et 326 situées 15, Avenue de la Paix, au profit du Département de la Somme.

Ces parcelles étant grevées par le passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales appartenant à Amiens Métropole, le Département de la Somme a accepté de consentir une servitude de passage et d'entretien de ces canalisations.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante a approuvé la création de cette servitude sur lesdites parcelles ayant fait l'objet du transfert et a autorisé le Président à signer tous actes se rapportant à la présente opération.

Il a été précisé que cette servitude de passage a été consentie sans aucune indemnité et s'exercera conformément au plan ci-dessous.



Adopté à l'unanimité

Observations :

Mmes DESBUREAUX, THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT), Mme NOUAOUR, M. BAÏS n'ont pas pris part au vote, ayant quitté la séance.

33 - Office de Tourisme et des Congrès. Expositions d'artistes locaux dans l'espace accueil. Appel à projets. Convention-cadre.

Dans le cadre de la valorisation du territoire métropolitain, l'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole envisage de mettre à disposition des artistes locaux, et à titre gracieux, une partie de son espace d'accueil en vue de proposer des expositions temporaires.

Les élus ont approuvé l'appel à projets auprès d'artistes locaux ainsi que la convention-cadre à signer avec les artistes sélectionnés, qui vise à définir les obligations et responsabilités réciproques d'Amiens Métropole - Office de Tourisme et des Congrès et de l'exposant et ont autorisé le Président à signer cette convention-cadre.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mmes DESBUREAUX, THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT), Mme NOUAOUR, M. BAÏS n'ont pas pris part au vote, ayant quitté la séance.

34 - Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Groupement de commandes pour l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'un Pass Tourisme. Adhésion. Convention.

Les membres du conseil ont approuvé l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes coordonné par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois constitué dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'un Pass Tourisme.

Préconisé dans la stratégie de développement touristique partagée du Grand Amiénois, ce Pass Tourisme permettra aux visiteurs du territoire d'accéder aux principaux équipements touristiques et culturels moyennant un prix forfaitaire pour des durées d'une à trois journées.

Pour ce faire, un groupement de commandes doit être constitué avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, celui-ci disposant d'une capacité d'action en matière de tourisme, et ce, avant le lancement de toute procédure de marché relative au recrutement d'un prestataire pour la création d'une plateforme de gestion de ce Pass Tourisme.

Le coût global de mise en place a été estimé à 28 000 € TTC la première année, et la gestion des cartes et la maintenance à 5 000 € TTC pour chacune des deux années suivantes. Ces montants seront répartis entre les EPCI membres du groupement de commandes.

Dans ce cadre, les conseillers métropolitains ont également approuvé et autorisé le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le PMGA.

Adopté à l'unanimité

Observations :

Mmes DESBUREAUX, THÉROUIN, BECKER, MM PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT), Mme NOUAOUR, M. BAÏS n'ont pas pris part au vote, ayant quitté la séance.

35 - Vœux.

Le Président a levé la séance à 20h16 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le 14 avril 2022 pour le prochain conseil.

Vain GEST

Président, 